Droit au redoublement

Par **Maudaqui**, le **12/07/2021** à **16:34**

Bonjour,

Je suis étudiante en première année de droit sur Amiens.

Motivée à mes débuts par le droit, j'ai sombré très rapidement dans une dépression avec le deuxième confinement et perdue toute confiance en moi et la motivation de cette nouvelle année.

J'ai totalement raté mon année, avec une absence aux partielles puisque problème de réseau récurant dans mon village et non admise aux rattrapages malgré que je me sois inscrite et déplacée aux examens.

J'espère un redoublement et repartir sur des bonnes bases, dans l'espoir d'une vie normale pour la rentrée.

Hors, impossible de me réinscrire sur l'interphase ENT et aucunes propositions, ni aucun renseignement me sont donnés.

Qui pourrait me dire si j'ai droit à un redoublement, si je ne suis pas radiée définitivement.

Et quelle démarches dois-je effectuée?

Je n'ai aucune solution et je suis totalement désespérée.

Par avance merci pour votre réponse.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/07/2021** à **22:54**

Bonsoir

Avez-vous contacter votre scolarité pour signaler le problème ?

Si ça se trouve c'est simplement un bug.

Par **Maudaqui**, le **13/07/2021** à **09:03**

Bonjour,

Merci pour votre réponse,

Effectivement il y a bien un message d'erreur qui s'affiche sur la page qui m'indique qu'aucune inscription n'est possible.

Je viens d'envoyer un mail pour signaler le problème.

J'espère que j'aurai une réponse dans la journée

Je vous tiens au courant

Merci encore

Par **Maudaqui**, le **13/07/2021** à **12:14**

Bonjour,

Je viens d'avoir une réponse, elle a été rapide.

Elle m'informe que je dois attendre que les jurys de session 2 soient passés pour me réinscrire.???

Est ce que c'est long, dois je attendre la rentrée pour me réinscrire et puis avoir droit au redoublement?

Merci pour votre réponse

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/07/2021** à **07:29**

Bonjour

Effectivement, il faut attendre les délibérations du jury.
Vous devriez pouvoir vous inscrire tout de suite après.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés